

Comment saisir une demande de FDL dans un champ transversal ?

Rendez-vous sur l'application :

<https://dafor.ac-creteil.fr/fmi/webd/Formations Locales EAFC>



Vous pourrez choisir dès la page d'accueil de **saisir une demande de FDL**.

Vous aurez accès à un **catalogue de formations transversales** dans lequel vous pourrez choisir la plus adaptée au besoin identifié.

Pour en savoir plus sur les **Formations Déclinées Localement** dans des champs transversaux :

<https://gqr.sh/r56H>



Les correspondants de l'EAFC, des interlocuteurs à votre écoute pour accompagner vos projets de formation à l'échelle locale



<https://gqr.sh/8eLN>

École académique de la formation continue

Les FDL

Formations Déclinées Localement

Mode d'emploi à l'intention des pilotes pédagogiques sur les territoires :

(chefs d'établissement, de division ou de service, inspecteurs, responsables de mission, etc.)

Année 2024-2025

Qu'est-ce qu'une FDL ?

Une FDL est une formation à **candidature individuelle** en **regroupement local**.

C'est une opportunité pour travailler avec d'autres collègues, pour échanger des pratiques, apprendre avec et de ses pairs sur un même territoire éducatif.



Elle répond à un **besoin de formation disciplinaire** ou **transversale** partagé par des collègues exerçant dans un même territoire ou dans une même structure.

Les contenus sont **élaborés par les responsables pédagogiques** de la formation (*pilotes de la formation et formateurs*).

La durée ne peut excéder **6 heures**.

Pourquoi demander une FDL ?



Vous avez, en tant que pilote pédagogique, identifié un **besoin qui concerne un nombre restreint** de collègues d'un établissement ou d'un service.

Vous avez constaté un **besoin commun** de formation disciplinaire ou transversal lors d'échanges entre chefs d'établissement, de division ou de service.

Vous souhaitez encourager le **travail collaboratif et les échanges de pratiques** entre équipes de plusieurs établissements, services ou en inter-dégrés.



Si votre demande concerne une formation disciplinaire, nous vous invitons à contacter les inspecteurs concernés

Qui peut demander une FDL ?

La demande peut être à l'initiative :



D'un inspecteur disciplinaire

D'un des inspecteurs référents du district ou de la circonscription

D'un chef d'établissement, de division ou de service, porteur du projet

D'un responsable de mission pédagogique

La demande peut être saisie par :



Le chef d'établissement, de division ou de service qui accueille la formation

Le coordonnateur du réseau de l'Éducation Prioritaire

Le correspondant EAFC en lien avec le porteur de projet